

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE UTILISÉ (DANS LES CAS DÉCRITS CI-APRÈS) POUR L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE STRATHCONA RESOURCES LTD. VISANT L'ACQUISITION DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION DU CAPITAL DE MEG ENERGY CORP. DONT STRATHCONA RESOURCES LTD. OU LES MEMBRES DU MÊME GROUPE QU'ELLE NE SONT PAS DÉJÀ PROPRIÉTAIRES, AINSI QUE DES DROITS CONNEXES ÉMIS ET EN COURS AUX TERMES DU RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES DE MEG ENERGY CORP., Y COMPRIS LES ACTIONS ORDINAIRES QUI POURRAIENT ÊTRE ÉMISES ET EN CIRCULATION APRÈS LA DATE DE L'OFFRE, MAIS AVANT LE MOMENT DE L'EXPIRATION (EXPRESSION DÉFINIE AUX PRÉSENTES).

VEUILLEZ LIRE L'OFFRE D'ACHAT ET NOTE D'INFORMATION (EXPRESSION DÉFINIE AUX PRÉSENTES) CI-JOINTE AVANT DE REMPLIR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.



STRATHCONA RESOURCES LTD

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

relatif au dépôt d'actions ordinaires
(ainsi que des droits connexes émis aux termes du régime de droits des actionnaires)
de
MEG ENERGY CORP.

en réponse à l'offre d'achat datée du 30 mai 2025 présentée par

STRATHCONA RESOURCES LTD.

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DES ROCHEUSES) LE 15 SEPTEMBRE 2025 (LE « MOMENT DE L'EXPIRATION »), À MOINS QUE SON ÉCHÉANCE NE SOIT REPORTÉE OU AVANCÉE OU QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.

VOUS POUVEZ UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SI VOUS VOULEZ ACCEPTER L'OFFRE, MAIS :

1. VOS CERTIFICATS REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES NE SONT PAS IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES;
2. VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE D'ACCOMPLIR LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR VOIE D'INSCRIPTION EN COMPTE DE VOS ACTIONS ORDINAIRES DANS LES DÉLAIS;
3. IL N'EST PAS POSSIBLE DE FAIRE PARVENIR AU DÉPOSITAIRE VOS CERTIFICATS REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS AU PLUS TARD AU MOMENT DE L'EXPIRATION.

Le présent avis de livraison garantie doit servir aux porteurs (les « **actionnaires de la Société** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») du capital de MEG Energy Corp. (la « **Société** »), y compris les actions ordinaires qui pourraient être émises et en circulation après la date de l'offre mais avant le moment de l'expiration, à accepter l'offre (l'« **offre** ») de Strathcona Resources Ltd. (« **Strathcona** » ou l'« **initiateur** ») d'acheter la totalité des actions ordinaires émises et en circulation dont l'initiateur ou les membres du même groupe que lui ne sont pas déjà propriétaires, ainsi que les droits connexes (les « **droits RDA** ») visant l'achat des actions ordinaires émis et en circulation aux termes du régime de droits des actionnaires de la Société (le « **régime de droits des actionnaires** »), sous réserve des modalités et des conditions de l'offre, comme il est indiqué dans l'offre d'achat et la note d'information relative à une offre publique d'achat qui l'accompagne

datées du 30 mai 2025 (collectivement, l'« offre d'achat et note d'information »), **mais seulement si les conditions suivantes sont remplies** :

- a) les certificats (dont les certificats matériels ou les avis du SID) représentant les actions ordinaires à déposer ne sont pas immédiatement disponibles;
- b) l'actionnaire de la Société n'est pas en mesure d'accomplir la procédure de transfert par voie d'inscription en compte des actions ordinaires dans les délais;
- c) il n'est pas possible de faire parvenir au dépositaire les certificats et tous les autres documents requis au plus tard au moment de l'expiration à son bureau indiqué dans le présent avis de livraison garantie.

À l'acceptation de l'offre, chaque actionnaire de la Société dont les actions ordinaires font l'objet d'une prise de livraison par l'initiateur aura le droit de recevoir, pour chaque action ordinaire, 0,62 action ordinaire (chaque action entière, une « **action ordinaire de l'initiateur** ») du capital de l'initiateur (la « **contrepartie en actions** ») et 4,10 \$ au comptant (la « **contrepartie au comptant** » et, avec la contrepartie en actions, la « **contrepartie** »). Afin de permettre un roulement avec report d'impôt partiel pour les actionnaires de la Société qui résident, ou qui sont réputés résider, au Canada, l'offre est présentée sur le fondement selon lequel le pourcentage déterminé d'une action ordinaire détenue par un actionnaire de la Société donné sera échangé contre la contrepartie au comptant et que le pourcentage restant d'une action ordinaire détenue par cet actionnaire de la Société sera échangé contre la contrepartie en actions. Voir la rubrique 19 de la note d'information, « *Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes* ».

Les modalités et conditions de l'offre d'achat sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. Les termes clés qui sont utilisés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis et qui sont définis dans l'offre d'achat et note d'information ont le sens qui leur est respectivement attribué dans l'offre d'achat et note d'information.

Si un actionnaire de la Société souhaite déposer des actions ordinaires en réponse à l'offre et que a) les certificats représentant les actions ordinaires ne sont pas immédiatement disponibles, b) l'actionnaire de la Société n'est pas en mesure d'accomplir la procédure de transfert par voie d'inscription en compte des actions ordinaires dans les délais ou c) il n'est pas possible de faire parvenir au dépositaire les certificats et tous les autres documents requis au plus tard au moment de l'expiration à son bureau indiqué dans le présent avis de livraison garantie, ces actions ordinaires peuvent néanmoins être déposées en réponse à l'offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient réunies :

- (a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (expression définie ci-après) ou par son intermédiaire;
- (b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé, ou un fac-similé de celui-ci signé à la main, comprenant une garantie de livraison d'un établissement admissible dont le libellé figure dans le présent avis de livraison garantie, parvient au dépositaire à son bureau situé à l'une des adresses indiquées à la dernière page du présent avis de livraison garantie, au plus tard au moment de l'expiration;
- (c) les certificats représentant toutes les actions ordinaires déposées dans une forme appropriée aux fins de transfert et, si le moment de la séparation est survenu au plus tard au moment de l'expiration et que les représentant des droits RDA (les « **certificats de droits** ») ont été distribués aux actionnaires de la Société avant le moment de l'expiration, les certificats de droits représentant les droits RDA déposés, qui sont dans une forme adéquate pour le transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi, ou un fac-similé de celle-ci signé à la main, dûment remplie et signée, conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi (comprenant une garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert par voie d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte à l'égard des actions ordinaires déposées et des droits RDA déposés et, dans le cas de comptes de la DTC, une lettre d'envoi, ou un fac-similé de celle-ci signé à la main, dûment remplie et signée (comprenant une garantie de signature, s'il y a lieu) ou un message de l'agent au lieu d'une lettre d'envoi et tous les autres documents requis par les modalités de l'offre et de la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire à son bureau situé à l'une des adresses indiquées dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure des Rocheuses), le deuxième jour de bourse à la TSX suivant le moment de l'expiration;
- (d) dans le cas de droits RDA, si le moment de la séparation est survenu avant le moment de l'expiration, mais que les certificats de droits n'ont pas été distribués aux actionnaires de la Société avant le moment de

l'expiration, les certificats de droits représentant les droits RDA déposés, qui sont dans une forme adéquate pour le transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi, ou un fac-similé de celle-ci signé à la main, dûment remplie et signée, conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi (comprenant une garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert par voie d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte à l'égard des droits RDA déposés et, dans le cas de comptes de la DTC, une lettre d'envoi, ou un fac-similé de celle-ci signé à la main, dûment remplie et signée (comprenant une garantie de signature, s'il y a lieu) ou un message de l'agent au lieu d'une lettre d'envoi, et tous les autres documents requis par les modalités de l'offre et de la lettre d'envoi parviennent au dépositaire, à son bureau situé à l'une des adresses indiquées dans la lettre d'envoi avant 17 h (heure des Rocheuses) le deuxième jour de bourse à la TSX après la date à laquelle, s'il y a lieu, les certificats de droits ont été distribués aux actionnaires de la Société.

Le présent avis de livraison garantie doit être remis en mains propres ou par messenger, transmis par courriel ou envoyé par la poste au dépositaire à son bureau situé à l'une des adresses indiquées à la dernière page du présent avis de livraison garantie, au plus tard au moment de l'expiration et doit comprendre la garantie d'un établissement admissible dont le libellé figure dans le présent avis de livraison garantie. La remise du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi, des certificats représentant les actions ordinaires (et, s'il y a lieu, des certificats de droits) et de tous les autres documents requis à une adresse autre que celle qui est indiquée dans le présent avis de livraison garantie ou l'envoi d'un courriel à une autre adresse électronique que celle qui est indiquée dans le présent avis de livraison garantie ne constitue pas une remise conforme aux conditions de livraison garantie.

Un « **établissement admissible** » désigne une banque à charte canadienne de l'annexe I ou un établissement garant admissible qui est membre d'un programme de garantie de signature Medallion approuvé, un membre du Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), du Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) ou du Medallion Signature Program (MSP) de la Bourse de New York.

La remise au dépositaire des actions ordinaires au moyen d'un transfert par voie d'inscription en compte constituera un dépôt valide des actions ordinaires en réponse à l'offre. Les actionnaires de la Société qui, par l'intermédiaire de leurs adhérents de la CDS respectifs, ont recours au CDSX pour accepter l'offre au moyen d'un transfert par voie d'inscription en compte de leurs titres dans le compte du dépositaire auprès de la CDS pourraient également se prévaloir de la possibilité de déposer un avis de livraison garantie au moyen de l'option de lettre de garantie en ligne de la CDS (l'« option LDG »). Les participants qui font un dépôt au moyen de l'option LDG de la CDS sont réputés avoir rempli l'avis de livraison garantie et ces instructions sont réputées valides conformément aux modalités de l'offre.

Le signataire du présent avis de livraison garantie comprend et reconnaît que le règlement des actions ordinaires déposées dont l'initiateur prend livraison aux termes de l'offre sera effectué uniquement après que le dépositaire aura reçu dans les délais prévus a) les certificats représentant les actions ordinaires déposées et, s'il y a lieu, les certificats de droits (ou dans le cas d'un transfert par voie d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte des actions ordinaires et des droits RDA, le cas échéant), b) une lettre d'envoi dûment remplie et signée, ou un fac-similé de celle-ci signé à la main, visant les actions ordinaires en question, accompagnée de la garantie de signature, au besoin, conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi ou, dans le cas des actions ordinaires déposées selon la procédure de transfert par voie d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte à l'égard de ces actions ordinaires déposées et droits RDA déposés, le cas échéant, et, dans le cas de comptes de la DTC, une lettre d'envoi dûment remplie et signée, comprenant les garanties de signature requises, ou un message de l'agent à cet égard et c) tous les autres documents requis par la lettre d'envoi au plus tard à 17 h (heure des Rocheuses) le deuxième jour de bourse à la TSX après le moment de l'expiration.

Le signataire du présent avis de livraison garantie comprend et reconnaît également qu'en aucun cas de l'intérêt ne s'accumulera ou une somme ne sera versée par l'initiateur ou le dépositaire aux personnes qui déposent des actions ordinaires, même en cas de retard dans le règlement des actions ordinaires à toute personne en échange des actions ordinaires acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'offre, et que la contrepartie offerte pour les actions ordinaires qui sont déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera la même que celle qui est offerte pour les actions ordinaires remises au dépositaire avant le moment de l'expiration, même si les certificats représentant toutes les actions ordinaires déposées devant être remis au dépositaire conformément à la procédure de livraison garantie dont il est question à la rubrique 3 de l'offre d'achat, « *Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie* », ne lui sont pas ainsi remis et que, par conséquent, celui-ci n'effectue pas de paiement à l'égard de ces actions ordinaires tant que l'initiateur n'en a pas pris livraison et ne les a pas réglées aux termes de l'offre.

Les actionnaires de la Société aux États-Unis devraient lire l'« Avis aux actionnaires des États-Unis » dans l'offre d'achat et note d'information.

Sauf indication contraire, toutes les sommes d'argent indiquées dans le présent avis de livraison garantie sont exprimées en dollars canadiens.

Tous les pouvoirs que le signataire du présent avis de livraison garantie confère ou a accepté de conférer au moyen du présent avis de livraison garantie sont irrévocables, dans la mesure permise par les Lois applicables, et peuvent être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du signataire du présent avis de livraison garantie et, dans la mesure permise par les Lois applicables, ils demeureront valides après le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du signataire du présent avis de livraison garantie, et toutes les obligations du signataire du présent avis de livraison garantie prévues par le présent avis de livraison garantie lieront ses héritiers, ses liquidateurs et exécuteurs, ses administrateurs, ses fondés de pouvoir, ses représentants personnels, ses successeurs et ses ayants droit ou ayants cause.

Les actionnaires de la Société peuvent adresser leurs questions ou demandes d'aide ou d'exemplaires supplémentaires du présent avis de livraison garantie et de l'offre d'achat et note d'information au dépositaire ou à l'agent d'information aux numéros de téléphone et aux adresses indiqués à la dernière page du présent avis de livraison garantie. Vous pouvez également communiquer avec votre courtier ou autre intermédiaire pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE INDICUÉE À LA DERNIÈRE PAGE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE CONSTITUERA PAS UNE REMISE VALIDE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À L'ENDROIT PRÉVU CI-APRÈS.

POUR REMPLIR LES CONDITIONS DE LIVRAISON GARANTIE, DÈS LA RÉCEPTION DES CERTIFICATS AUXQUELS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE S'APPLIQUE, LA LETTRE D'ENVOI, LES CERTIFICATS REPRÉSENTANT LES ACTIONS ORDINAIRES (ET LES CERTIFICATS DE DROITS, SELON LE CAS) QUI LES ACCOMPAGNENT ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS DOIVENT ÊTRE REMIS AU MÊME BUREAU DU DÉPOSITAIRE SITUÉ À CALGARY, EN ALBERTA, OU À TORONTO, EN ONTARIO, OÙ LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE EST REMIS EN MAINS PROPRES OU LIVRÉ PAR LA POSTE OU PAR SERVICE DE MESSAGERIE.

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE DOIT PAS SERVIR À GARANTIR DES SIGNATURES SUR LA LETTRE D'ENVOI. SI UNE SIGNATURE FIGURANT SUR LA LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE, ELLE DOIT FIGURER À L'ENDROIT PRÉVU DANS LA LETTRE D'ENVOI.

NE PAS ENVOYER DE CERTIFICATS D' ACTIONS ORDINAIRES AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. ILS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

AUCUN DÉPÔT D' ACTIONS ORDINAIRES NE SERA ACCEPTÉ DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ OU POUR LEUR COMPTE DANS UN TERRITOIRE SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA OÙ L'ACCEPTATION DE L'OFFRE CONTREVIENDRAIT AUX LOIS DE CE TERRITOIRE. LE SIGNATAIRE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DÉCLARE PAR LES PRÉSENTES QU'IL N'AGIT PAS POUR LE COMPTE OU AU PROFIT D'UNE PERSONNE SE TROUVANT DANS UN TEL TERRITOIRE, QU'IL NE SE TROUVE PAS DANS UN TEL TERRITOIRE ET QU'IL NE LIVRE PAS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À PARTIR D'UN TEL TERRITOIRE.

À : STRATHCONA RESOURCES LTD.
ET À : ODYSSEY TRUST COMPANY, à titre de dépositaire

Par les présentes, le signataire du présent avis de livraison garantie dépose auprès de l'initiateur, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre d'achat et dans la lettre d'envoi connexe, dont le signataire du présent avis de livraison garantie accuse réception par les présentes, les actions ordinaires, et les droits RDA qui les accompagnent, indiquées ci-dessous, conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 3 de l'offre d'achat, « *Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie* ».

ACTIONS ORDINAIRES (En caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, joindre au présent avis de livraison garantie une liste suivant le modèle ci-dessous.)			
Numéro du certificat ou numéro d'identification du porteur ⁽¹⁾ (s'il est disponible)	Nom auquel les actions ordinaires sont immatriculées (inscrire le nom exactement comme il figure sur le certificat)	Nombre d'actions ordinaires représentées par le certificat	Nombre d'actions ordinaires déposées ⁽²⁾
TOTAL :			
DROITS RDA⁽³⁾ (à remplir s'il y a lieu.)			
Numéro du certificat ou numéro d'identification du porteur ⁽¹⁾ (s'il est disponible)	Nom auquel les actions ordinaires sont immatriculées (inscrire le nom exactement comme il figure sur le certificat)	Nombre de droits RDA représentés par le certificat	Nombre de droits RDA déposés ⁽²⁾
TOTAL :			

(1) Il n'est pas nécessaire de fournir un numéro de certificat si les actions ordinaires sont attestées par un avis du SID.

(2) Sauf indication contraire, le nombre total d'actions ordinaires et de droits RDA représentés par tous les certificats livrés sera réputé avoir été déposé.

(3) Les procédures indiquées ci-après doivent être suivies pour que soient valablement livrés les certificats représentant les droits RDA ou tout autre document écrit ou document de reconnaissance (notamment un avis du SID ou une autre confirmation d'inscription en compte) attestant la propriété des droits RDA (les « **certificats de droits** »). Si le moment de la séparation n'a pas lieu avant le moment de l'expiration, un dépôt d'actions ordinaires constituera également un dépôt des droits RDA connexes. Si le moment de la séparation a lieu au plus tard au moment de l'expiration et que la Société distribue aux actionnaires de la Société des certificats de droits avant le moment où les actions ordinaires du signataire du présent avis de livraison garantie sont déposées en réponse à l'offre, pour que les actions ordinaires soient valablement déposées, les certificats de droits représentant les droits RDA représentant au moins le nombre d'actions ordinaires déposées doivent être livrés avec la lettre d'envoi au dépositaire ou, s'il y a lieu, une confirmation d'inscription en compte doit être reçue par celui-ci. Si le moment de la séparation est antérieur au moment de l'expiration et que des certificats de droits ne sont pas distribués avant que l'actionnaire de la Société dépose ses actions ordinaires en réponse à l'offre, l'actionnaire de la Société peut déposer ses droits RDA avant d'avoir reçu les certificats de droits en recourant à la procédure de livraison garantie. Quoi qu'il en soit, le dépôt d'actions ordinaires constitue un engagement du signataire du présent avis de livraison garantie de livrer des certificats de droits représentant des droits RDA représentant au moins autant de droits que le nombre d'actions ordinaires déposées en réponse à l'offre ou, s'il y a lieu, une confirmation d'inscription en compte, au dépositaire, à son bureau situé à l'une des adresses indiquées dans la lettre d'envoi, au plus tard à 17 h (heure des Rocheuses) le deuxième jour de bourse à la TSX suivant la date, le cas échéant, où les certificats de droits sont distribués aux actionnaires de la Société. Si le moment de la séparation tombe avant le moment de l'expiration, l'initiateur se réserve le droit d'exiger que le dépositaire reçoive des certificats de droits représentant autant de droits RDA que le nombre d'actions ordinaires déposées par le signataire du présent avis de livraison garantie avant de prendre livraison des actions ordinaires aux fins de règlement aux termes de l'offre ou, s'il y a lieu, une confirmation d'inscription en compte.

**SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ
(OBLIGATOIRE)**

Signature de l'actionnaire de la Société

Nom de l'actionnaire de la Société
(en caractères d'imprimerie)

Date

Adresse de courriel

Adresse de l'actionnaire de la Société

Code postal / Code ZIP

Numéro de téléphone (le jour) de l'actionnaire de la Société

GARANTIE DE LIVRAISON

(ne doit pas servir à garantir des signatures)

Le signataire du présent avis de livraison garantie, établissement admissible, garantit la livraison au dépositaire, à son adresse indiquée à la dernière page du présent avis de livraison garantie, du ou des certificats représentant les actions ordinaires déposées par les présentes, dans une forme en permettant le transfert, de même que d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée, ou un fac-similé de celle-ci signé à la main, y compris la garantie de signature requise (ou, dans le cas d'un transfert par voie d'inscription en compte d'actions ordinaires, une confirmation d'inscription en compte à l'égard de la totalité des actions ordinaires déposées aux termes des présentes et, dans le cas de comptes de la DTC, une lettre d'envoi dûment remplie et signée avec les garanties de signature requises ou un fac-similé de celle-ci signé à la main, ou un message de l'agent au lieu d'une lettre d'envoi) ainsi que de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi, a) au plus tard à 17 h (heure des Rocheuses) le deuxième jour de bourse à la TSX suivant le moment de l'expiration ou b) si le moment de la séparation a eu lieu, mais que les certificats de droits n'ont pas été distribués aux actionnaires de la Société avant le moment de l'expiration, au plus tard à 17 h (heure des Rocheuses), le deuxième jour de bourse à la TSX suivant la distribution des certificats de droits aux actionnaires de la Société.

L'omission de se conformer à ce qui précède pourrait entraîner une perte financière pour l'établissement admissible.

Nom de l'établissement

Signature autorisée

Adresse de l'établissement

Nom du signataire autorisé (en caractères d'imprimerie)

Code postal / Code ZIP

Titre du signataire autorisé

Code régional et numéro de téléphone

Date

N'ENVOYEZ PAS DE CERTIFICAT REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES OU DES DROITS RDA AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. ENVOYEZ-LES AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

Le dépositaire à l'égard de l'offre est :

ODYSSEY TRUST COMPANY

Par la poste, par courrier recommandé, en mains propres ou par service de messagerie :

Calgary

Stock Exchange Tower
1230-355 5th Avenue SW
Calgary (Alberta) T2P 3C4
À l'attention de Corporate Actions

Toronto

Trader's Bank Building
702-67 Yonge Street
Toronto (Ontario) M5E 1J8
À l'attention de Corporate Actions

Sans frais en Amérique du Nord : 1-888-290-1175

Appels à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-587-885-0960

Courriel : corp.actions@odysseytrust.com

L'agent d'information à l'égard de l'offre est :



Laurel Hill Advisory Group

Sans frais : 1-877-452-7184

Courriel : assistance@laurelhill.com

Les actionnaires de la Société peuvent communiquer avec le dépositaire ou l'agent d'information dont les coordonnées figurent ci-dessus pour obtenir des renseignements ou de l'aide ou d'autres exemplaires du présent avis de livraison garantie et de l'offre d'achat et note d'information. Vous pouvez également communiquer avec votre courtier ou autre intermédiaire pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.